ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

SAS DE L'ENCLOS

SAS au capital de 4.000 €
260, rue du Château
21250 BROIN
979 178 266 RCS DIJON

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 26/09/2025 a :
- accepté la démission de son poste de Président de M. Virgil BON à la date du 01/10/2025;
- nommé pour le remplacer, aux mêmes fonctions à compter du 01/10/2025 et pour une durée illimitée, M. Christophe BON, demeurant à BROIN (21250) – 676,Grande Rue.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
POUR AVIS

AL25020936

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDESAND

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.050.000 Euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 504 624 784

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025 a décidé de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement de Monsieur Pierre VIEILLARD, commissaire aux comptes suppléant.
POUR AVIS, La gérance.

AL25020944

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOMAINE LES ASTRELLES

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 10 Rue des Cheminots
21220 GEVREY CHAMBERTIN
383 484 706 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2025 a décidé :
D'étendre l'objet social aux activités de :
- vinification et toutes activités liées à la transformation du raisin en vin, l'assemblage, le conditionnement et la mise en marché des produits ;
- viticulture et activités annexes
- organisation, promotion et animation d'évènements autour du vin et de la culture viticole, incluant salons, dégustations, ateliers pédagogiques, séminaires, activités touristiques et culturelles par exemples
à compter du 01/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
De modifier, à compter du 01/12/2025, l'objet social pour
La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
L'exploitation viticole, négoce de vins, alcools et spiritueux
La vinification et toutes activités liées à la transformation du raisin en vin, l'assemblage, le conditionnement et la mise en marché des produits
La viticulture et les activités annexes
L'organisation, la promotion et l'animation d'évènements autour du vin et de la culture viticole, incluant salons, dégustations, ateliers pédagogiques, séminaires, activités touristiques et culturelles par exemples
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et de modifier en conséquence 2 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020952

MODIFICATION DU CAPITAL

SC HOLDING DPC

Société civile
Au capital de 44 400 euros
Siège social : 10 boulevard de Perpreuil
21200 BEAUNE
RCS DIJON 530 327 793

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2025 et du procès-verbal de la gérance du 17 octobre 2025, il a été constaté le retrait d'un associé ainsi que la réduction du capital sociale de 4 400 euros pour le ramener de 44 400 euros à 40.000 euros par rachat et annulation de 44 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 44 400 euros.Il est divisé en 444 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 40.000 euros.Il est divisé en 400 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400 parts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020954

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ARNAYTOISE

SCI en liquidation
au capital de 86 600 €
Siège social :
11 rue du Président Carnot
21230 ARNAY LE DUC
Siège de liquidation : 14 Rue du Rocher
21160 MARSANNAY LA COTE
791 824 550 RCS DIJON

L'AGE réunie le 02/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/02/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Henia KAOUANE demeurant 14 Rue du Rocher – 21160 MARSANNAY LA COTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 14 Rue du Rocher – 21160 MARSANNAY LA COTE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON,en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020907

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEAN-CHARLES RION

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
17B RD 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
885 269 415 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10octobre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet 2025, déchargé Monsieur Olivier RION, demeurant 17B RD 974 - 21700 PREMEAUX-PRISSEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020913

NON DISSOLUTION

LGCC FOOD

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social :
15 rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
903 511 632 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2025, l'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Gérant

AL25020928

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCCV COME

Société civile immobilière
De construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 3 allée du Gourmerault
21310 ARCEAU
827 608 548 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Renato FERRAROLI, demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850ST APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL25020957

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

APPARAT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 67 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
Siège de liquidation
67 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
949 871 271 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mattis LOUBATIÈRE,demeurant 3 Rue Pierre Loti - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020968

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC TERRAND

Groupement Agricole d'Exploitation
En Commun
En liquidation
Au capital de 357 714 euros
Siège social et siège de liquidation
CUSSY-LA-COLONNE
21360 BLIGNY SUR OUCHE
377 583 265 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 4novembre 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2025, déchargé Monsieur Philippe TERRAND,demeurant 2 Rue de la Fontaine, 21360 CUSSY-LA-COLONNE, et Monsieur Vincent LAGRANGE,demeurant 2 Rue du Creux Bouillot, 21360MONTCEAU ET ECHARNANT, de leurs mandats de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020978

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 01/12/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Pommard : Loué – Objectif : Maintien de la société exploitante – Vigne AOC Bourgogne Côte d'Or – Urbanisme : RNU - 12 a 45 ca 'LES LORMES' : AP-0055
Pommard : loué – Objectif : Maintien de la société exploitante – vigne AOC Pommard 1er Cru – Urbanisme : RNU - 25 a 75 ca 'LES ARVELETS' : AE-0123
Volnay : Loué – Objectif : Maintien du fermier – Vigne AOC Volnay – Urbanisme : RNU - 38 a 02 ca 'LA CAVE' : AC-0349—0430—0453 - '0001 RUE DE LASSOLLE' : AC-0456
Dossier Chevannay – Villy-en-Auxois – Champrenault :
Libre au 31/12/2026
Chevannay : Prés - Urbanisme : RNU - 1 ha 48 a 10 ca 'LA CREANCIERE' : ZC-0012
Villy-en-Auxois : Prés, terres, vignes – Urbanisme : RNU - 7 ha 00 a 25 ca 'LE CHENEVOT' : B-0335—0336 - 'SUR LE CLOU' : B-0819 - 'CLOS JUDAS' : ZI-0010 - 'CROIX DE SAINT MARTIN' : ZK-0044—0045
Champrenault : Taillis sous futaies – Urbanisme : RNU - 66 a 31 ca 'CHAMP MOREAU': A-0034
Chemin-d'Aisey : Terres, landes, bois - Urbanisme : RNU 3 ha 34 a 49 ca 'LA ROCHE BELAS' : A-0062 - 'AUX ESSARTS' : A-0301 - 'AU DESSUS DES COMBES' : A-0311—0438
Dossier Arcenant et Meuilley : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles occupées
Arcenant : vignes, terres, bois - Urbanisme : Zone A et N du PLU 6 ha 59 a 99 ca 'COMBE PERTUIS' : E-0345—0353 - 'EN FOUGERE': ZA-0040 - 'LES ORMES' : ZB-0370—0371 - 'DESSUS DES AIGUISONS' : ZB-0305 - 'LE PRIEURE' : ZB-0158 - 'EN VOIRET' : ZD-0040—0042—0043—0045
Meuilley : terres - Urbanisme : Zone A du PLU 33 a 14 ca 'EN LA RANCHE BARDOT' : ZA-0004
Premeaux-Prissey : Vignes en AOC – Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place 67 a 13 ca 'PLANTES AU BARON': AA-0068—0073 - 'LES CHAILLOTS' : AB-0092 - 'CROIX DE CHELAND' : AC-0110
Dossier Couchey, Fixin, Marsannay-la-Côte, Chenôve : Objectif : Maintien du fermier en place - Urbanisme : Zone A du PLU
Couchey : vignes en AOC Régionale, Marsannay rouge 1 ha 34 a 93 ca 'AU CORCARON' : AD-0061—0070—0077 - 'EN LEAUTIER' : AL-0072—0073—0074
Fixin : vignes en AOC Fixin Blanc 4 a 76 ca 'AUX VIGNOIS' : AM-0185
Marsannay-la-Côte : vignes en AOC Marsannay rouge 12 a 43 ca 'LA CHAMPAGNE HAUTE' : BS-0017
Chenôve : Terres à vignes (pinot noir) 8 a 56 ca 'CLOS DU ROY' : AC-0085
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **22/12/2025** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020980

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI SIEGRIST IMMOBILIER
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : 12 rue Gaston Chevrolet - ZI Vignolles - 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement,de tous immeubles et biens immobiliers ; la mise à disposition, à titre gratuit, d'un immeuble appartenant à la société au profit d'un ou des associés
DUREE : 99 ans
APPORT EN NUMERAIRE : 1.000 €
GERANCE : M. Yvan SIEGRIST demeurant 4 rue de la Pieu - 21360 BESSEY-EN-CHAUME
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25020916

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société ALPENIA, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège : 31 rue Berbisey, 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières,de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; détention, gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Le Président de la Société est Madame Eléonore RAHMANI, demeurant 31 rue Berbisey, 21000 DIJON.
Le Directeur général de la Société est Monsieur Alan RAHMANI,demeurant 31 rue Berbisey 21000 DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020920

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/11/2025 , il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SUKO
Siège social : 18 Rue François Mitterrand - 21120 IS SUR TILLE
Objet social Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement,construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société
Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI SUKO et cession à titre exceptionnel desdites participations, Mise à disposition des locaux à titre gratuit. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente,échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dany CHABAUD, né le 05 juin 1982 à CHENOVE, demeurant 24 Rue des Craies - 21260 SELONGEY
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas,agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Pour avis
La Gérance

AL25020927

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Séverine DEMIERRE-BERNARD, le 28/11/2025, il a été constitué une société civile immobilière dénommée SJP 2025, d'une durée de 99 ans, dont le siège a été fixé à SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130), 1 rue d'Amont, ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 370.000 euros divisé en 37.000 parts de 10 euros chacune.
Apports : en nature d'un montant global de 370.000 euros.
Gérant : M. Pascal HENON-HILAIRE, directeur région, et Mme Sophie KASPEROWICZ, directrice de soins, demeurant ensemble à SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130) 1 rue d'Amont. M. né à VERDUN (55100) le 01/06/1966, Mme née à LUXEUIL-LES-BAINS (70300) le 17/02/1972.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION
Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.

AL25020973

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

Suivant une assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/20, les associés de la SARL MLIN immatriculée au RCS NEVERS 502 238 686 ont décidé de passer la société en capital variable avec les caractéristiques suivantes :
Capital Minimum: 13 600 €
Capital Maximum: 136 000 €
Capital Initial: 13 600 €
Pour avis, Le représentant légal.

AL25020971

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL BONNE HEURE BRYJA

Au Capital social de 3 000,00 Euros
17 LE PETIT MOUSSU
58310 ARQUIAN
RCS DE NEVERS 494 155 385

Par décision unanime du 30 septembre 2025, les associés ont décidé la transformation en SAS, le changement de dénomination en « Bonne Heure Bryja » et ont nommé M. Cyril Bryja, demeurant 4 Chantemerle 58310 Bitry président, M. Olivier Bryja démissionne de la gérance.
Par décision unanime du 16 octobre 2025, les associés ont décidé la réduction de capital de 2000 euros pour le porter à 1000 euros et l'augmentation de capital de 4000 euros pour le porter à 5000 euros, le transfert de siège social à « 4 Chantemerle 58310 Bitry », et ont pris acte que la société devient unipersonnelle.

AL25020921

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MARTHE

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 20, Rue de Lardin
58220 DONZY
402 365 548 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2025, Madame Pascale Alice BORDET demeurant 82 B, rue Jean Jaures 58200 COSNE COURS SUR LOIRE , a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie France BORDET.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS..
Pour avis, La Gérance.

AL25020923

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL FRANCIS BLANCHET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 89 310 €
Siège social : Rue Louis Joseph Gousse
«Le Bouchot»
58150 POUILLY SUR LOIRE
N°381 898 287 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 13/11/2025, les associés ont agréé à effet du 31/10/2025, la transformation de l'EARL en Société Civile d'Exploitation Viticole, la modification de la dénomination sociale, l'augmentation du capital social par apport de numéraire et la modification du siège par suite d'une décision municipale, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : SCEV FRANCIS BLANCHET
Siège social : 35 Rue Louis Joseph Gousse – 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 27/05/2090 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 121 905 €
Gérance : M. Mathieu BLANCHET, demeurant 50 Rue Joseph Gousse - Le Bouchot- 58150 POUILLY SUR LOIRE.
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants,à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux.
Lorsque l'ensemble des associé sa la qualité de co-contractants dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis.
Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance.

AL25020924

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

AXTER

Société en nom collectif
au capital de 76 224,51 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
388 672 404 RCS BOURGES

Par décision du 24/11/2025, l'Assemblée Générale de la société AXTER, société en nom collectif, a transféré le siège social au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 6 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 388 672 404 RCS BOURGES, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE.
Pour avis, La Gérance

AL25020932

CHANGEMENT DE GERANT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DE VERRIERES.
Forme : GROUPEMENT FORESTIER
Capital social : 16000 euros.
Siège social : VERRIERES, 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE.
SIREN 452932684 - RCS NEVERS
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mars 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 mars 2023, de transférer le siège social à TRAVAN, 58160 DRUY PARIGNY. Et ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
Monsieur Benoit JOLY, demeurant Travan, 58160 Druy Parigny est nommé en remplacement de Monsieur Bernard JOLY
Mention sera portée au RCS DE NEVERS.
Pour avis.

AL25020941

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL KO ET KO

SARL au capital de 8.000€
Siège social : 59 AV DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
RCS 447 907 593 NEVERS

L'AGE du 27/11/2025 a décidé de transférer le siège social au 11-13 RUE HENRI FARMAN, 93290 TREMBLAY EN FRANCE.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY

AL25020955

MODIFICATIONS MULTIPLES

Suivant AG du 01/11/2025, les actionnaires de la SAS GPE société au capital de 10 000 € immatriculée au RCS NEVERS 898 133 236 ont décidé de :
- Transférer le siège social
De HERY (58800) – 2 Grande Rue
A 26 rue des fonts bouillands à SAINT PARIZE LE CHATEL (58490)
- Changer de Président
Ancien Président: GLOBALE PROTECTION
RCS Nevers : 882 874 993
Nouveau Président: Nicolas THEVENET – 20 rue des Couteriaux 58 180 MARZY
Le représentant légal

AL25020972

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BILLET GL ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 19 Square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
789 979 010 RCS NEVERS

Par AGE en date du 03/11/2025 le siège social a été transféré du 19 Square Gambon- 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 9 rue des Minotiers - 58200 COSNE COURSSUR LOIRE et la dénomination sociale a été modifiée de BILLET GL ASSURANCES en GL ASSUR, et ce à compter du 1er décembre 2025.
Pour avis.

AL25020977

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GIMS GROUPE

Anciennement dénommée
GIMS LOCATION
SAS au capital de 41 880 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot
58500 CLAMECY
879 828 325 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 31/10/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er décembre 2025 :
Dénomination sociale :
Ancienne mention : GIMS LOCATION
Nouvelle mention : GIMS GROUPE

AL25021023

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 21/05/2021, Mme Monique Germaine PERRAUDIN, veuve de Mr Jacques LOREAU, demeurant à MILLAY (58170) 94 impasse des sages, décédée à MILLAY (58) le 14/08/2025, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 30/10/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 5/11/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020961

Notaire

Jocelyne PEYTIER, Doris NUNEZ, Cyndie JACQUET et Laury DALL'ASEN
Notaires associés
Résidence L'Orée de l'Isle
Av. des Quatre Otages - BP 80014
84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE Cedex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jocelyne PEYTIER, Notaire à L'ISLE SUR LA SORGUE(84), Rés L'Orée de l'Isle, le 28/11/2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Bernard Adrien BONEBEAU, et Madame Odile Eliane Julie CHAPUY, demeurant à LA MACHINE (58260) 30 Bis Rue des Marizys.
Mr né à CAVAILLON (84300) le 17/10/1961, Mme née à CAVAILLON (84300) le 01/05/1966.
Mariés à la mairie de CHEVAL-BLANC (84460) le 26/10/1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020984

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL- DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 11 mai 2023,Madame Fabienne LHUSSIER, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS(58000) du Colonel Jeanpierre Résidence La Pagerie. Née à GUERIGNY (58130), le 24 janvier 1958. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 16 août 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 12 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,Notaire à NEVERS 58000, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL25020988

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

SOCIETE TISSIER

Société Anonyme
au capital de 315 315 euros
Siège social : 20, rue du Commerce
58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
317 912 135 RCS NEVERS

Le 25 novembre 2025, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution,sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à la société AGENCE MAHAUT MATHEY, société par actions simplifiée, au capital de 102000 euros dont le siège social est situé 15 bis rue du Maréchal Leclerc, 58 200 COSNE COURS SUR LOIRE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 551 880 180 conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Nevers.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Pour avis.

AL25020935

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité du 1er octobre 2025, les associés de la SARL FROMAGERIE PASDELOUP, au capital de 53.357,16 euros, dont le siège social est à TRACY SUR LOIRE (Nièvre) RN7 Maltaverne, identifiée au SIREN sous le n° 381286012 et immatriculée au RCS de NEVERS, ayant pour liquidateur : Mme CARROUE Annie, demeurant à TRACY-SUR-LOIRE (58150) 26 route Nationale Maltaverne, se sont réunis et ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Ces comptes et le procès-verbal de l'assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL25020938

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL V2H

Société d'exercice libéral
A responsabilité limitée d'Huissiers
Société en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
824 375 174 RCS NEVERS

Le 21/11//2025, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 septembre 2025.
Madame Virginie MASCART-LEFEVRE, demeurant 17 Avenue du Maréchal Leclerc-58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL25020959

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ECOLE DE CONDUITE FABRICE FOUCHER

SARL au capital social de 7.622,45 euros.
Siège social : 14, Place de la Républioque
Centre Commercial Crot Cizeau
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 379 682 537

Le 24 novembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Fabrice FOUCHER, demeurant Chemin de la Molette,58640 Varennes-Vauzelles, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 13 chemin de la Molette, 58640 Varennes-Vauzelles.
Mention sera faire au RCS de Nevers .
Pour avis.

AL25020969

NON DISSOLUTION

SARL MDH INVEST

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 7 Bis, rue Maubois
58400 MESVES SUR LOIRE
982 268 401 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2025 les associés n'ont pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL25020970

CERFRANCE
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPDOUX

Groupement forestier en liquidation
Au capital de 380 358 €
Siège social : Le Grand Quartier
58300 TOURY LURCY
411 922 388 RCS NEVERS

L'AGE du 14/11/2025 a décidé la dissolution anticipée du GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPDOUX à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé M. Eric RICHARD de SOULTRAIT demeurant Le Grand Quartier – 58300 TOURY LURCY, en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé : Le Grand Quartier– 58300 TOURY LURCY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,Le liquidateur.

AL25020981

// CONSTITUTION

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24 novembre 2025, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : SAS CERCY BIOMETHANE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation
Siège social : 16 route de Cercy-La-Tour - 58290 VANDENESSE
Capital social : 30.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet social : la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation, la production et vente de gaz méthane ou de dérivé, d'électricité, de chaleur et de digesta sous toutes ses formes, et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à cet objet
Président : Monsieur Adrien RAULT, demeurant à VANDENESSE (58290) - 16 route de Cercy-La-Tour
Directeur : Monsieur Philippe SIRODOT, demeurant à AUGICOURT (70500), 25 Grande Rue
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, chaque action donnant droit à une voix
Cession d'actions : la cession d'actions est soumise à la procédure d'agrément donné par la collectivité des associés
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Pour avis et mention, Le Président.

AL25020915

SCP DINET & ASSOCIES Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY, 24, rue Marie Davy, le 12 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : L'ivoire de Fanfan.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
SIEGE SOCIAL : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), 3 rue Alphonse Baudin.
CAPITAL: MILLE EUROS (1 000,00 €),
GERANCE : Monsieur Cyril André COLIN, demeurant à STRASBOURG (67000),10 Rue des Hallebardes et Madame Flavie Lucie Véronique BOUTHIAUX,demeurant à BELLENEUVE (21310), 7 Rue du Pré Closeau,
DUREE : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS.
Pour avis.

AL25020925

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21/11/2025, Il a été constitué une SARL dénommée : LES PETITES CLES DE LUANGE
Objet social :
La conciergerie auprès de professionnels, de salariés, et de particuliers comprenant notamment :
- la fourniture de prestations de conciergerie administrative, logistiques et de relations publiques dans la promotion, l'organisation, les services d'accueil et la coordination de séjours dont la création complète des annonces sur les plateformes, livret d'accueil vidéo, page web personnalisée, photos professionnelles, mise en classement du bien ;
- la fourniture et la gestion de prestations de conciergerie et d'intendance de propriété immobilière et notamment service de conciergerie dans le domaine du transport, du ménage, du linge de maison, de sous-traitance de travaux, de la gastronomie et de l'organisation d'événements privés ;
Toutes activités spécialisées dans le design et la décoration, le conseil en home staging, mise en scène de biens immobiliers, la réalisation de petits travaux d'entretien,de nettoyage et de valorisation de biens immobiliers ;
Le négoce et le commerce de tous biens meubles, mobiliers et articles de décorations, neufs ou d'occasion ;
Siège social : 19 rue du Maréchal Leclerc - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
Capital : 5 000 euros,
Gérance :
- Madame Angeline BUFFET demeurant 9 La croix de Maubois – 18300 MENETOURATEL
- Madame Ludivine BUFFET demeurant La Bretonnière - 58220 DONZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25020942

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 27 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SAS VBAUDRY.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Capital social : 3?000,00 € divisé en 30 actions de 100,00 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 30.
Siège social : 42 rue Verrerie 21000 DIJON.
Objet : Conception, création, développement, hébergement, maintenance et commercialisation de sites internet et d'applications web. Création, production, montage et diffusion de contenus audiovisuels et vidéos, ainsi que de tout support visuel ou numérique destiné à la communication. Création, animation et gestion de contenus sur les réseaux sociaux, gestion de la présence en ligne des entreprises, incluant le référencement naturel (SEO), la publicité en ligne (SEA) et le marketing digital. Prestations de conseil, d'accompagnement et de formation dans les domaines de la création de sites internet, des réseaux sociaux et du marketing digital.
Durée : 99 ans
RCS : DIJON
Associé : Valentin BAUDRY, demeurant à DIJON (21000), 42, rue Verrerie, né à SENS (89100), le 24 octobre 1998.
Présidence : Valentin BAUDRY, demeurant à DIJON (21000), 42 rue Verrerie.
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Pour avis

AL25020947

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 28 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : Germain et Amélie Patrimoine
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
CAPITAL SOCIAL : SEPT CENTS EUROS (700,00 €), divisé en 70 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune
DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (58000), 2 rue Maréchal Lyautey
RCS : NEVERS
ASSOCIES :Monsieur Germain Roger GUÉRIN, Né à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), le 17 juin 1981 et Madame Amélie Sophie Marine RUNIGO, Née à LORIENT (56100), le 17 juillet 1990, demeurant ensemble à NEVERS (58000), 2, rue Maréchal Lyautey
APPORTS EN NUMÉRAIRE :Monsieur Germain GUÉRIN , une somme totale en numéraire de 350,00 €Madame Amélie RUNIGO , une somme totale en numéraire de 350,00 €
GERANCE : Madame Amélie RUNIGO
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL25020967

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 29 avril 2025, enregistré à NEVERS, le 25/09/2025, bordereau n°2025 N 510 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI RO-GER
Siège social : 19 rue du Lavoir, 58270 SAINT-BENIN- D'AZY
Durée : 99 années
Le capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) .
Les apports sont en numéraires.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Romain BARIEZ et Madame Géraldine CHANDELIER demeurant à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) 19 rue du Lavoir.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL25020974

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28/11/2025 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI58 03 au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail sous toute forme,la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés,dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
DURÉE : 99 ans
PRÉSIDENT : La Société ROUSSEAU IMMO, SCI au capital de 600 € dont le siège social se situe Allée Clément Ader à CLAMECY (58500), (RCS NEVERS 805 228 681) représentée par M. Éric ROUSSEAU, Gérant.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions,ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix
AGRÉMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25020975

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC JOFFRIN-TERRAGE

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé le 16 avril 2015
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 30 000 €
Siège social : 22 Grande rue
89360 BERNOUIL
403 711 385 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 13 novembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 20 835,00€, le portant à 50 835,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL25020802

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRONETECO

SAS au capital de 10 000,00 Euros
Siège social :
4 La Tuilerie de Bale
89240 PARLY
928 068 345 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'assemblé des actionnaires en date du 2 Septembre 2025, il a été décidé de :
- De nommer aux fonctions de Directeur Général Déléguée, Mme. Angélique PSIUCH, domiciliée au 4 La Tuilerie de Bale – 89240 PARLY.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Angélique PSIUCH

AL25020933

GÉRANT

SCEV DUFOUR

Société civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 733 755,00 euros
Siège social : 9 rue Jeannette Rousseau
89800 COURGIS
402 027 445 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025, il a été décidé de nommer Mme Céline CLOPIN épouse DUFOUR aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL25020918

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EURL MARSHALL PATRICK

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 19 Rue de la Berdoche
89144 VARENNES
424 884 831 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 7 novembre 2025,l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient SAS MARSHALL PATRICK, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 700euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrick MARSHALL.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Patrick MARSHALL, demeurant 19 Rue de la Berdoche 89144 VARENNES.
Pour avis, La Gérance.

AL25020950

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOLUPRA ENERGIE

Forme : SARL
Capital social : 5000 euros
Siège social : 44 Avenue de la Gare de l'Est
89100 SENS
908096084 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2025, à compter du 25 novembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Luka DEJIC (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25020982

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-471du 07 novembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, une enquête publique est ouverte relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque porté parla SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge, d'une emprise de 28,2 ha(surface clôturée) et d'une puissance totale de 29,99 MWc sur le territoire de la commune d'ANNAY-SUR-SEREIN.
Cette enquête se déroule en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, siège de l'enquête,pendant 42 jours consécutifs, du mercredi 03 décembre 2025 (09 h) au mardi 13 janvier 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS recevra, en personne, au sein de la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 03 décembre 2025 de 09 h à 12 h
- jeudi 11 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- mardi 13 janvier 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/parc-solaire-annay-sur-serein
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
parc-solaire-annay-sur-serein@mail.registre-numerique.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit, au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (2, Grande Rue - 89130 ANNAY-SUR-SEREIN) ou
- courrier adressé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr
(Onglet Actions de l'État,Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques)
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Clémence BROUCK, cheffe de projets pour la SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
Email : clemence.brouck@web.energy

AL25020760

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 13 janvier 2026 à 11H00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à MIGENNES (89400)**
17 rue Henri Surier
de 111 m² environ (hors caves), comprenant au rez-de-chaussée : 2 appentis,séjour, cuisine, salle de bain, w.-c., à l'étage : 4 chambres - **2 caves**.
Sur un terrain de 04 ares 01 centiare.
Occupée au 15 septembre 2025 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/01330, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH -GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place
Mardi 06 janvier 2026 de 14H00 à 15H00

AL25020960

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Auxerre – terre et verger en AOC - 27 a 27 ca - 'DESSUS LA VAUX DE BOUC' : B - 0590 - 'LES PALMES' : CD – 0010 – 0011 – zonage : zone A du PLU.
Coulanges-la-Vineuse – verger occupé - 17 a 00 ca - 'MONTFAUCON' : ZT – 0136 – zonage : RNU
Dixmont – bois taillis, landes, terres en partie occupées - 3 ha 81 a 32 ca - 'VAU MOREAU' : B - 0609 - 'LES GRANDS PRES' : D – 0808 - 0823 - 'PRESDE LA FONTAINE JURE-D' : E – 0755 – 0758 – 0761 – 0770 – 0782 – 0785 – 0787 – 0797 – 0853 - 0855 - 'LES ESSERES' : E - 0731 - 'LE GRAND CLOSOT' : E – 1039 ZM - 0009 - 'LA SANCIVE' : ZM - 0040 – zonage : zones A et N du PLU.
Thorigny-sur-Oreuse – futaie résineuse - 72 a 00 ca - 'LA PIERRE COURBE' : C - 1308 - 1316 – zonage : zone N du PLU.
Val-de-Mercy – verger occupé - 6 a 90 ca - 'LA RIE' : A - 0027 – zonage : RNU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020985

ENVOI EN POSSESSION EN L'ABSENCE D'HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès de : Madame Micheline Cécile Madeleine LORIOT, demeurant à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1 rue de l'Abbé Tinguault, veuve de Monsieur Marius GENTEUR.
Née à VINCELLES (89290), le 19 avril 1933.
Décédée à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), le 11 mars 2021.
Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1, place de l'Église est chargé du règlement de la succession.
Il est précisé qu'il existe des testaments contenant des legs à titre universels ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description suivant acte reçu par Maître LAMBERT-TAPIE, Notaire susnommé, en date du 04 novembre 2025 duquel il résulte que les légataires à titre universels remplissent les conditions de la saisine.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .
Pour avis.

AL25020990

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à MALIGNY du 30 novembre 2015 déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description du testament du 24 novembre 2025, M Pascal Henri AUBRY, né à AUXERRE (Yonne), le 26 mai 1962, demeurant à MALIGNY (89800), 30 grande rue, célibataire, décédé à TONNERRE, le 27 septembre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY (89800), 96 Grande Rue, chargée du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée du testament.
Pour avis, Le notaire.

AL25021016

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU LINGUINI 24 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (restauration rapide). SIREN 831273701. CIP 4988. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020992

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de EARL VITIS VINIUM Le Bouchet, route Nationale 6 89460 Bazarnes (Exploitation d'un vignoble - production et vente de vin de bourgogne). SIREN 533777645. CIP 4989. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020993

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique CHABLIS PRESTATIONS 10 Voie Romaine Appt 12 89000 Auxerre (taille de vigne). SIREN 880654538. CIP 4990. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020994

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique BEN. H. VIGNE 5 Rue du Général Campenon 89700 Tonnerre (travaux viticoles). SIREN 879147312. CIP 4991. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020995

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Madame Camille GARCIA, entrepreneur individuel, 15 Rue de Trévilly 89420 Montréal (programmation informatique). SIREN 823119516. CIP 4992. Date de cessation des paiements : 01/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020996

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Francky Didier THOMAS, entrepreneur individuel, 2 Rue Henri Barbusse 89220 Bléneau (homme toutes mains). SIREN 899998629. CIP 4993. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020997

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Laura Liliane Amandine PERRICHON, entrepreneur individuel, 6 Rue de la Poterne 89130 Toucy (coiffure mixte). SIREN 843803065. CIP 4994. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020998

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE FOURNIL AUXERROIS 19 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (boulangerie, pâtisserie). SIREN 751620840. CIP 4995. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020999

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Christophe Pascal André Jean PRIOUX, entrepreneur individuel, 4 La Mancharde 89520 Saints-en-Puisaye (restaurant). SIREN 850209206. CIP 4996. Date de cessation des paiements : 24/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021000

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl TPIL FINANCE 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (prise de participations). RCS Auxerre 814202149. CIP 4857. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25021001

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Philippe PEREIRA GONCALVES 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin (achat et vente de menuiserie). RCS Auxerre 533912119. CIP 4875. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25021002

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS SAS ECOLODGE BEAUREGARD 3 rue de la Cour Vieille 89520 Treigny (Hébergement touristique). RCS Auxerre 828934984. CIP 4852. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021003

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS à associé unique GREGE 40 Route de Vézelay 89460 Bazarnes (fabrication de cravates). RCS Auxerre 789962057. CIP 4841. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021004

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 modifiant le plan de redressement de la Sàrl à associé unique HIPAUX 3 avenue Jean Monnet 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 531268357. CIP 4123. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25021005

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LAVIREST Avenue Haussmann - Lieu-dit les Fourneaux 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 811174895. CIP 4619.

AL25021006

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique AU TEMPS RETROUVÉ 15 place Vauban 89200 Avallon. RCS Auxerre 913787594. CIP 4731.

AL25021007

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SCOPARL à capital variable PRESTACTION 13 avenue de la Paix 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. RCS Auxerre 419586805. CIP 2494.

AL25021008

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl François Richard Holding 51, Route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE. RCS Auxerre 790874937. CIP 4569.

AL25021009

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS BMO AGENCEMENT ZI de la Petite Ile 15 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY. RCS Auxerre 402170443. CIP 4570.

AL25021010

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique GILLES BEAUJARD CUISINES ET BAINS 15 Rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY. RCS Auxerre 441714698. CIP 4575.

AL25021011

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS H.C.R II 93 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 894519834. CIP 4883.

AL25021012

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS FEG bat service 3 Rue des Promenades 89740 Cruzy-le-Châtel. RCS Auxerre 911099075. CIP 4898.

AL25021013

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 26/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Jean-Claude MARTIN, exploitant agricole, 1 Rue des Chapelains 89250 Seignelay. CIP 4997. Date de cessation des paiements : 26/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021014

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 26/11/2025 arrêtant le plan de redressement de Sàrl QUARRE DE CHOCOLAT 23 place de l'Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie). RCS Auxerre 500134085. CIP 4851. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021015

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DUAUX FABRICE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1A Rue de l'Armançon
89360 JAULGES
539 136 150 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 13novembre 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre2025, déchargé Monsieur Fabrice DUAUX,demeurant Moulin de Jaulges – 89360 JAULGES,de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25020908

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ RAMEAU
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social et siège de liquidation :
20 rue Charles Rolland 89550 HÉRY
391 091 212 RCS AUXERRE
Liquidatrice :
Madame Caroline RAMEAU
demeurant 20 rue Charles Rolland
89550 HÉRY

Aux termes d'une délibération en date du31/12/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, la liquidatrice.

AL25020939

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

ATELIER BOIS BOURGOGNE - ABB
Société par actions simplifiée
Au capital de 220 000 euros
Siège social : 21 Route de Châtillon
89390 RAVIERES
824 006 597 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020953

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ALMA
Capital de 100€
Siège : 7 Rue du Général Dubois
89100 Sens
538672676 RCS Sens

AGE du 25/11/2025
Liquidateur : Cyrille Pottier, 28 Rue de la Dautine 89500 Marsangy
Siège liquidation : même adresse
Dépôt légal : Greffe TC Sens
Pour avis.

AL25021024

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 26 novembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES 6 PINS.
Siège social : CHARBUY (89113) 2 chemin de la Bretagne
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Cyril GRELARDON la somme de trois cent soixante euros (360 EUR). Madame Sophie GRELARDON la somme de trois cent soixante euros (360 EUR). Monsieur Valentin GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Monsieur Tristan GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Madame Madeline GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Madame Léane GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Madame Sophie GRELARDON demeurant à CHARBUY (89113) 2 Chemin de la Bretagne. Et Monsieur Valentin GRELARDON demeurant à MONETEAU (89470) 7 Bis Rue de Gurgy.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, Le notaire.

AL25020943

JURIDIQUE

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

Qu'est-ce que le SDREA ?

Le SDREA est le schéma directeur régional des exploitations agricoles. Il détermine les orientations de la politique régionale des exploitations agricoles, tout en tenant compte des particularités des territoires, ainsi que des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.
Concrètement, il s'agit d'un arrêté du préfet de région, conseillé par les Préfets de départements.
Le SDREA fixe notamment à l'échelle régionale plusieurs points :
Seuil de surface : le SDREA vient fixer le seuil de surface au-delà duquel il faut demander une autorisation d'exploiter.
Coefficients : le SDREA va déterminer les équivalences à la SAU (surface agricole utile) par type de production et pour les ateliers de production hors sol.
Ordre de priorité : le SDREA va définir l'ordre de priorité entre les différents types d'opérations concernées par une demande d'autorisation d'exploiter en cas de concurrence entre plusieurs demandes.
Agrandissement excessif : Le SDREA vient préciser les critères au-delà desquels une opération va conduire à l'agrandissement excessif d'une exploitation.
Viabilité : Le SDREA va fixer les critères permettant d'évaluer la viabilité économique des exploitations visées par la demande d'autorisation d'exploiter.
Le SDREA est révisé au moins tous les 5 ans, dans les mêmes conditions que son élaboration. Le préfet va consulter pour avis : le conseil régional, la chambre régionale d'agriculture et la COREAMR (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural). Il peut également être révisé, sans consultation préalable, en cas de décision de justice, de modifications légales ou règlementaire, postérieures à sa publication. Pour les Pays-de-la-Loire, le SDREA 2024 est entré en vigueur le 07 décembre 2024, pour une durée de 5 ans. Le SDREA 2021 continue à s'appliquer aux demandes concurrentes à des demandes enregistrées avant le 07 décembre 2024 et non décidées.
Le premier article du SDREA des Pays-de-la-Loire vient nous apporter de nombreuses définitions sur les mots employés tout au long du SDREA. Notamment, la définition de l'installation : « action de s'établir sur une ou plusieurs unités de production constituant une entité juridique et économique autonome et indépendante pour y exercer une activité agricole » ou l'agrandissement : *« fait, pour une personne, physique ou morale, mettant en valeur une exploitation agricole, d'accroître la superficie de cette exploitation »*.
Il est toujours très intéressant de lire et de comprendre le SDREA de sa région, afin de mieux cerner les motivations et enjeux qui orientent le schéma des structures.

Estelle de Plinval

Augmenter le pouvoir d'achat des salariés : « la prime transport » exonérée de cotisations sociales

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des salariés est une préoccupation majeure, tandis que les marges financières des entreprises restent limitées, l'employeur peut instaurer une « **prime de transport** » exonérée de cotisations sociales. Cette aide facultative permet de prendre en charge tout ou partie des frais de carburant ou d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène utilisés pour les trajets domicile-travail. Elle ne doit pas être confondue avec la prise en charge obligatoire des abonnements de transport en commun.
En 2025, la prime de transport est exonérée de cotisations sociales :
jusqu'à 300 € par an pour les frais de carburant ;
jusqu'à 600 € par an pour les véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.
Ces montants sont également exonérés d'impôt sur le revenu dans les mêmes limites.
La prise en charge de ces frais de transport concerne uniquement les salariés dont la situation justifie l'usage d'un véhicule personnel : résidence dans une zone non desservie par un réseau de transport collectif ou horaires de travail particuliers (travail de nuit, horaires décalés) rendant les transports en commun difficiles ou impossibles.
Sa mise en place peut résulter d'un **accord d'entreprise, interentreprises ou de branche**, ou à défaut d'une **décision unilatérale de l'employeur** après consultation du CSE s'il existe. Le texte doit définir les modalités d'attribution, applicables uniformément aux salariés éligibles. Le montant peut être adapté en fonction de certaines situations (congés, arrêts maladie, entrée ou sortie en cours de mois), sous réserve d'une application identique à tous. Des règles spécifiques s'appliquent aux salariés à temps partiel.
L'employeur doit pouvoir justifier la prise en charge en recueillant notamment : une attestation de résidence hors périmètre de transports ou d'usage indispensable du véhicule personnel, ainsi qu'une copie de la carte grise. La prime doit figurer sur le bulletin de paie.
Ce dispositif peut se cumuler avec les **indemnités kilométriques** ou le **forfait mobilités durables** (prise en charge des frais de transport alternatif tels que vélo, covoiturage, transports publics avec un plafond de 600 € par an pour l'exonération de cotisations sociales et fiscales). S'agissant de remboursement de frais, les sommes versées ne peuvent pas dépasser les dépenses réellement engagées par le salarié pour ses trajets domicile-travail.

Magali Ravon-Soulard